



Grille tarifaire de l'offre Home à prix indexé pour l'électricité



L'offre indexée au TRV vous garantit des économies indépendamment des fluctuations du marché

Le prix HT du kWh appliqué à votre contrat est **8% moins cher** que le tarif réglementé de vente (TRV) proposé par les fournisseurs historiques. Vous avez donc la **garantie d'être gagnant** peu importe les changements de prix constatés sur le marché.
 Le prix de votre abonnement est identique au TRV.

Choisissez librement vos modalités de paiement, de facturation et de contact

Avec l'offre Home, vous pouvez **gérer votre contrat en ligne**. Consultez vos documents, effectuez vos paiements et suivez votre consommation en ligne. Vous pouvez recevoir vos factures par e-mail grâce à la facturation électronique.

⚡ Option tarifaire de Base

Puissance souscrite	Abonnement €/mois		Prix au kWh (€/kWh)			
			Tarifs réglementés		Home	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
3 kVA	6,72	8,26	0,0965	0,1543	0,0888	0,1451
6 kVA	8,10	10,10	0,0965	0,1543	0,0888	0,1451
9 kVA	9,50	11,97	0,0999	0,1584	0,0919	0,1488
12 kVA	10,92	13,85				
15 kVA	12,23	15,62				
18 kVA	13,71	17,56				
24 kVA	17,03	21,83				
30 kVA	20,15	25,90				
36 kVA	22,99	29,66				

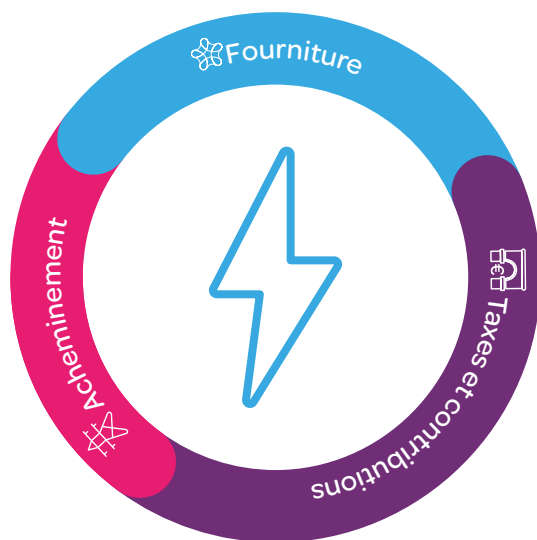
-8%

🏷️ Promotions

- > Faites 8% d'économie sur le prix HT du kWh dès la signature de votre contrat
- > Électricité 100% verte
- > Vous pouvez opter pour une mensualisation pour payer le même montant tous les mois ou une facturation bimestrielle pour être facturé selon votre consommation réelle.
- > Choisissez librement vos modalités de contact et de réception des factures
- > Parrainez vos amis et vos proches et gagnez 20€ par client. Votre filleul reçoit aussi 20€

⚡ Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC)

Puissance souscrite	Abonnement €/mois		Prix au kWh (€/kWh)							
			☀️ Heures Pleines				🌙 Heures Creuses			
			Tarifs réglementés		Home		Tarifs réglementés		Home	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
6 kVA	8,70	11,10	0,1161	0,1778	0,1068	0,1667	0,0791	0,1334	0,0728	0,1258
9 kVA	10,56	13,62								
12 kVA	12,28	16,00								
15 kVA	13,86	18,23								
18 kVA	15,28	20,30								
24 kVA	18,64	24,97								
30 kVA	21,50	29,12								
36 kVA	24,26	33,16								



Acheminement 27%

Les coûts de transport et de distribution de l'énergie. Ces charges sont intégralement reversées aux Gestionnaires des Réseaux de distribution et de Transport. Contrairement au prix de l'énergie, les tarifs de transport et de distribution sont identiques pour tous les fournisseurs. Ils varient d'une région à l'autre, en fonction de votre gestionnaire de réseau.

Fourniture 37%

Le coût de l'énergie. Celui-ci est librement déterminé par le fournisseur d'énergies et varie donc d'un fournisseur à l'autre. Chez Mega Energie, il constitue le coût réel de votre consommation d'énergie sur les marchés et de nos prestations.

Taxes et contributions 36%

CTA 2% (Contribution Tarifaire d'Acheminement)

Le montant de cette taxe est égale à 27,04% de la partie fixe du tarif d'acheminement pratiqué par les Gestionnaire de Réseaux de Distribution.

TCFE 6% (Taxe sur la consommation finale d'électricité)

Cette taxe est la même pour tous les fournisseurs et varie selon la consommation et selon les communes et les départements. Taxe plafonnée à 0,0096€/kWh depuis 2015 pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA.

CSPE 13% (Contribution au Service Public d'Electricité)

Cette taxe est calculée sur la base de la consommation en Kwh. Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est fixé à 0,0225 €/kWh quel que soit le fournisseur et quel que soit la commune ou le département.

TVA 15%

Elle est de 20% pour les consommations ainsi que pour la CSPE et la TCFE – une TVA réduite de 5,5% s'applique à la partie fixe (abonnement) ainsi que sur la CTA.

Cette répartition est basée sur une consommation moyenne (4679 kWh par an) avec un compteur 6Kva et un tarif réglementé.

- (1) Offre valable pour tout contrat signé à partir du 01 mars 2020. Valable en France métropolitaine pour les sites de consommation desservis en électricité par ENEDIS. Cette offre annule les offres antérieures.
- (2) Le prix du kWh pour l'électricité est indexé sur le tarif réglementé de vente proposé par le fournisseur historique (hors évolution des impôts, taxes et contributions de toutes natures).
- (3) Electricité verte : la totalité de l'électricité vendue dans le cadre de l'offre Mega Energie est couverte par des garanties d'origine. À l'aide de ce mécanisme, Mega Energie garantit que de l'électricité d'origine renouvelable a été produite et injectée sur le réseau électrique en quantité équivalente à la consommation de ses clients. Détails sur « l'article 4.3.2 des CGV ».
- (4) Les tarifs TTC d'électricité comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement mensuel et 20% sur les prix du kWh), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité de 0,0225€ par kWh), la TCFE* (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).
- Les tarifs TTC d'électricité comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement mensuel et 20% sur les prix du kWh) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).
- (5) La promotion est appliquée si le client respecte, tout au long du contrat, le paiement par échancier sans défaut de paiement, la réception des factures par e-mail et utilise le service client en ligne. Mega Energie se réserve le droit de ne pas l'appliquer en cas de non-respect.

* Les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité varient en fonction de la commune et du département dans le quel se trouvent le site de consommation du client. Afin d'établir une grille tarifaire TTC, Mega se base sur le prix le plus élevé soit 0,00638 €/Kwh pour la taxe communale et 0,00319 €/Kwh pour la taxe départementale, étant entendu que chaque taxe appliquée au client sera celle à laquelle il est réellement assujéti, en fonction de sa localisation géographique. Pour obtenir votre montant de TCFE veuillez consulter votre facture d'électricité.

Mega Energie SAS

TVA FR 832 736 433 - FR76 3043 8000 0142 0020 3000 439
Mega Energie SAS au capital de 300 000 euros
Place de la Défense, 92974 Paris La Défense CEDEX

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.mega-energie.fr
info@mega-energie.fr
01 78 90 67 15



Offre HOME Formule indexée



Cette fiche est réalisée à la demande des associations de consommateurs pour vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constitue pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre de Mega Energie. Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé.

01

Caractéristiques

Article 4 et Article 4.3.2 des
Conditions Générales de Ventes - CGV

L'offre « Home » est une offre de fourniture d'électricité verte à prix de marché.
Les services associés à l'offre :

- > Facilité de paiement : Vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique
- > Possibilité de recevoir une facture électronique

02

Prix

Articles 6.1 et 6.6 des CGV

Prix au kWh 8% moins cher que le TRV (hors évolution des impôts, taxes et contributions, de toutes natures).

Prix indexés sur le tarif réglementé en vigueur avec une remise de 8% pour une même classe de consommation, et une même puissance souscrite et une même option tarifaire. Abonnement : identique au tarif réglementé correspondant à la même catégorie (TVA 5,5%) Consommations : 8% de remise sur le prix du kWh HT du tarif réglementé correspondant (TVA 20%). Pour accéder aux prix de l'offre, veuillez vous référer à la grille tarifaire de l'offre « Home » associée à cette fiche.

03

Durée du contrat

Articles 3.1 et 3.3 des CGV

Contrat d'une durée de 1 an tacitement reconductible à la date anniversaire.

Date de prise d'effet :

Dans le cadre d'un emménagement : date de mise en service

En cas de changement de fournisseur: la date du changement fixée avec le client dans le respect des délais prévus par le GRD dans son catalogue des prestations.

Résiliation possible à tout moment et sans frais.

04

Facturation et modalités de paiement

Articles 7.1, 7.2, 8 et 8.1 des CGV

Vous pouvez choisir entre les modalités de facturation suivantes :

Mensualisation :

- > Lissage des paiements avec 11 prélèvements mensuels fixes (suivant l'envoi d'un échéancier par MEGA Energie) + une à deux factures de régularisation sur relevé du gestionnaire de réseau.
- > Mensualités modifiables sur simple appel au service client.
- > Envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier sous format électronique. Ajustement des mensualités suite à la relève réelle.
- > Possibilité de choisir la date de prélèvement 1^{er}, 5^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème} ou 11^{ème} jour du mois.
- > En cas de non paiement d'une échéance, Mega Energie changera le mode de facturation. Après l'envoi d'un courrier de relance, une facturation bimestrielle sera mise en place.

Facturation bimestrielle :

- > Facture tous les deux mois basée sur une consommation estimée ou réelle (soit par auto-relevé ou par relevé du GRD).
- > Paiement par prélèvement automatique, carte bleue, virement bancaire ... (Article 7.1.1 des CGV)
- > Délai de paiement : 14 jours à compter de la date d'émission de la facture.

05

Conditions de révision des prix

Articles 6.2, 6.4 et 12 des CGV

Les tarifs appliqués au client peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, dans les mêmes proportions que le tarif réglementé.

Le client est informé, au plus tard 30 jours avant la date d'échéance de son contrat, du nouveau prix qui lui sera appliqué à compter de la date de renouvellement de son contrat.

Tout projet de modification par MEGA Energie des conditions générales de vente sera communiqué selon les modalités choisies par le client lors de sa souscription au moins 1 mois avant l'application au contrat en cours. En cas de non acceptation, le client particulier aura la possibilité de résilier son contrat sans frais dans un délai maximal de 3 mois, à l'exception toutefois d'une modification imposée par la loi ou le règlement.

06

Condition de résiliation à l'initiative du client

Articles 10.1 des CGV

La résiliation du contrat peut s'effectuer par téléphone, internet ou courrier postal.

La résiliation se fait automatiquement de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.

Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur.

Mega Energie encourage le client à lui fournir une auto relève permettant de fiabiliser les index de résiliation d'Enedis.

07

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur

Articles 9 et 10.2 des CGV

Après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues par le client restée infructueuse, Mega Energie peut demander au GRD de suspendre la fourniture d'électricité pour le(s) point(s) de livraison client après l'envoi d'une notification 20 jours à l'avance.

08

Service client et réclamations

Par téléphone : 01 78 90 67 15 (numéro non surtaxé – ou prix d'un appel local)

Par courrier : Mega Energie Place de la Défense, 92974 Paris La Défense CEDEX

Par courrier électronique : info@mega-energie.fr

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice de ce droit de rétractation varient selon le mode de vente.

Le site www.energie-info.fr fournit les informations contenues dans l'aide-mémoire du consommateur d'énergie établi par la Commission européenne ou, à défaut, dans un document équivalent établi par les ministres chargés de la consommation et de l'énergie.

Les clients démunis ont la possibilité de bénéficier du chèque énergie (Article 6.7 des CGV).